

Déclaration de M.Omar HILALE, Ambassadeur, Représentant  
Permanent du Royaume du Maroc  
Devant la 54<sup>ème</sup> session du Comité exécutif  
au titre du point 4 relatif à la déclaration liminaire  
De M. le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Genève, le 29 septembre 2003.

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que ma délégation a écouté la déclaration liminaire de Mr le Haut Commissaire de ce matin. Une déclaration claire, constructive et transmissive d'un message de détermination, tant dans les objectifs à atteindre qu'en ce qui concerne les moyens d'y parvenir. L'aperçu que Mr le Haut Commissaire nous a fourni sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des consultations globales, concernant aussi bien les 4 R que le processus HCR 2004 ou la Convention plus, nous rassure sur la pertinence de ce processus et sur les résultats obtenus.

A cet égard, ma délégation se félicite du dialogue au sein de L'EXCOM sur les questions soulevées par le processus « HCR 2004 » et salue également l'ensemble des réformes initié par Mr le Haut Commissaire, afin d'assurer la modernité du mandat de notre institution et le positionnement proactif du HCR au sein du système des Nations Unis.

Ainsi et grâce à la vision du Haut Commissaire, la démarche présidant au renforcement des textes fondateurs du HCR est de nature à favoriser l'adaptation de notre institution aux réalités du XXI<sup>ème</sup> siècle, avec ses mutations rapides, ses défis globaux et surtout l'impératif d'un traitement approprié et courageux de la problématique des réfugiés avec sa nouvelle dimension de la migration. Dans cette perspective, Le Maroc soutient le Haut Commissaire dans ses initiatives et partage ses ambitions d'une mise à niveau, tant dogmatique que structurelle de l'institution avec l'indispensable support financier que requiert sa noble missions humanitaire.

En outre, ma délégation se félicite de l'intention du Haut Commissaire d'organiser, tous les cinq ans, une réunion ministérielle des Etats parties à la Convention de 1951 et/ou son protocole de 1967. La périodicité de ces réunions ministérielles permettra, à travers ce multilatéralisme renouvelé ,dépassant le cadre restreint du Comité exécutif, l'adhésion pleine et entière de l'ensemble des Etats parties aux politiques et objectifs du HCR.

Ces réunions ministérielles seront, en outre, une opportunité pour réaffirmer solennellement les engagements des Etats parties à remplir leurs obligations au titre de la Convention de 1951 et son protocole de 1967 de façon intégrale et effective, et de se cOrlcerter sur les voies et moyens de répondre solidairement aux besoins des réfugiés

dans un monde plus que jamais menacé par des périls nouveaux, lesquels appellent des démarches novatrices et audacieuses.  
Monsieur le Président,

Par ailleurs, ma délégation partage les points de vues exprimés devant la 1<sup>ère</sup> session du Forum «Convention plus », et appelant à inscrire cette initiative dans une approche complémentaire, de nature à répondre aussi bien aux contraintes du HCR que des besoins des réfugiés. En effet, ce forum a permis de mieux cerner le concept de « Convention plus».

La « Convention plus» ou accords spéciaux vont permettre ainsi au HCR et aux Etats de mieux assumer leurs responsabilités de gestion du phénomène des réfugiés, notamment en maximisant la recherche des solutions durables, en recourant soit à l'installation sur place, soit au rapatriement librement consenti qui demeure, de l'avis de ma délégation, la solution privilégiée au drame des réfugiés.

S'agissant du problème de financement du HCR et consciente de la nécessaire prévisibilité de ce financement qui préoccupe non seulement le Haut Commissaire mais également les Etats Parties, ma délégation souhaite appeler au renforcement des moyens financiers du HCR afin qu'il puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions, tant au niveau de la protection internationale et de l'assistance que pour lui permettre de réagir rapidement et adéquatement aux situations de crise dans le temps. De même, l'augmentation des ressources financières de l'institution sera de nature à améliorer les conditions de vie des réfugiés, à travers le monde, particulièrement dans le continent africain, où les pays d'accueil font, déjà, face à des difficultés inhérentes à leurs propres situations économiques.

A cet égard, ma délégation voudrait exprimer son appui total à la demande du Haut Commissaire, en faveur d'une augmentation substantielle de l'ONU au budget ordinaire du HCR. En outre, , ma délégation est en faveur de l'augmentation de l'assiette des contributeurs privés. Cependant, elle souhaite insister sur l'importance de refuser toute contribution ou donation liées. Cette générosité souvent motivée par des considérations de marketing politique ou médiatique altère la dimension globale des réfugiés. Le drame des réfugiés est un. Il n'y a pas de situation plus dramatique que d'autre. Autrement la générosité à la carte de certaines stars en quête de publicité aux dépens de la souffrance humaine altère la mission humanitaire de l'Institution. Aussi, toutes les donations devraient être versées dans un fond spécial, dont l'utilisation et l'affectation devraient rester du seul ressort du HCR et non du choix motivé des donateurs.

Enfin, ma délégation soutient le souhait du Haut Commissaire de renforcer son partenariat stratégique et opérationnel, tant avec les institutions spécialisées de l'ONU, qu'avec les ONG. La coopération de ces organismes avec le HCR dans la mise en œuvre de son mandat humanitaire permettra d'éviter certaines errances, voire incohérences constatées durant les années 90, lorsque certains organismes ont financé des opérations violant le mandat du HCR, notamment la soi- distante scolarisation des milliers d'enfants des camps dans des pays lointains, sans en référer au HCR, ni même l'informer.

La séparation de ces enfants de leurs parents et leur déracinement de leur environnement culturel et social ont provoqué des chocs psychologiques irréparables chez ces groupes vulnérables, d'autant que ces opérations de scolarisations se sont transformées en embrigadement ,lavage de cerveaux et parfois même exploitation sexuelle. C'est pourquoi le Maroc estime qu'un partenariat du HCR avec les institutions précitées décloisonnera tous les acteurs du champ d'action humanitaire, tant en amont qu'en aval, et renforcera davantage la protection des différents groupes des populations des camps.

Je vous remercie